



Article 1. Date et lieu

Samedi et Dimanche 22/23 Janvier 2022 à Saint Martin de Valgalgues Pôle Mécanique Alès Cévennes, Laval Pradel, Saint Julien les Rosiers et La Grand Combe, Portes, Le Martinet.

Article 2. Principe de l'épreuve

24MX ALESTREM est une épreuve d'enduro « extrême » individuelle. Cette épreuve se déroule sur deux jours de la manière suivante :

- Le samedi à partir de 09h00 (sous réserve de modification) : 2 spéciales dites de « sélection » pour déterminer l'ordre de départ du lendemain : 1 spéciale type extrême en milieu naturel de 09h00 à 13h00 et 1 spéciale type enduro cross artificielle de 15h00 à 18 h05

La spéciale type enduro cross se déroule sur le principe de manche « éliminatoire ».

- Le Dimanche départ de 10 pilotes toutes les 2 minutes pour l'ensemble des pilotes sur l'épreuve « dite principale ». L'ordre de départ sera déterminé par les résultats des 2 épreuves de sélection réalisées la veille.

Article 3. Nombre de participants admis : 530 pilotes.

Article 4. Groupes pouvant participer

Les licences NCO et LJA2 sont autorisées. Les pilotes choisissant de souscrire une licence LJA2 doivent fournir un certificat médical de moins de 3 mois émit par un médecin en utilisant le formulaire médical de la FFM (<https://ffm.ffmoto.org/media/document/licence-annuelle-certificat-medical>). La souscription aux licences LJA2 se fait exclusivement en ligne sur le site internet de la Fédération Française: <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>

Article 5.1 Engagements et désistements

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €. Le tarif comprend l'engagement, les plaques numéros, les numéros, ainsi qu'un ravitaillement par tour le dimanche. **Les engagements sont ouverts du 20 Octobre 2021 au 5 DECEMBRE 2021** (suivant les demandes reçues, une liste d'attente pourra être ouverte). Aucun engagement ne sera admis passé cette date. L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site 24mx-alestrem.com. Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en donner la raison.

La numérotation se fera en fonction des résultats de l'édition précédente, de la catégorie choisie et des numéros disponibles en fonction de votre date d'inscription.

Article 5.2 Catégories

Chaque pilote choisi sa catégorie au moment de l'engagement. Aucun changement de catégorie n'est possible après avoir validé son engagement par le règlement de l'inscription au 24MX ALESTREM. Les catégories n'ont aucune incidence sur le format de la journée de sélection. Pour

l'épreuve principale, les catégories déterminent le nombre de tours à effectuer. Voici le détail des catégories :

- PRO (Black) : 3 Tours à effectuer (aucune restriction)
- NATIONAL (Red) : 2 Tours à effectuer (aucune restriction)
- FEMININE (Pink) : 2 Tours à effectuer (réservé aux femmes)
- VETERAN (Blue) : 2 Tours à effectuer (réservé au +40ans)
- JUNIOR (Green) : 2 Tours à effectuer (réservé aux pilotes entre 14 et 19 ans)

Article 6. Désistements

Les désistements devront être communiqués au WTT par un formulaire en ligne. Si le désistement est signalé avant le 25 NOVEMBRE 2021, les droits seront remboursés, après déduction de 50€ pour frais de dossier. Si le désistement est signalé après le 25 NOVEMBRE 2021, l'engagement ne sera pas remboursé. Seuls les désistements pour motifs médicaux sérieux peuvent donner lieu à un remboursement jusqu'au 20 Décembre 2021, après déduction de 50€ pour frais de dossier. Passé le 20 Décembre, aucun engagement ne sera remboursé quel qu'en soit le motif. Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club Welcome TT.

Article 7. Motocycles

Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours. Les motos de trial sont interdites. Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneu homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile. **Attention, une partie de la course se déroule de nuit**, l'éclairage des motocycles doit être en excellent état de fonctionnement. Un éclairage complémentaire amélioré est autorisé. En cas de non-conformité ou d'éclairage insuffisant, le pilote du motocycle en question se verra refuser le départ. **La mise en place d'une sangle sur l'avant de la moto est obligatoire.**

Les motos immatriculées en WW et en W garage ne sont pas admises.

Sont autorisées, pour l'épreuve électrique uniquement, les véhicules non homologués et dépourvus de système d'éclairage. Ces véhicules 100% électriques participeront uniquement au prologue situé en centre-ville d'Alès sur la spéciale fermée et ne devront pas emprunter les voies ouvertes à la circulation publique.

Article 8. Contrôle administratif

Le contrôle administratif se déroulera à partir de vendredi 21 Janvier de 15h00 à 19h00 et le **samedi 22 Janvier de 7h00 à 8h00**. A leur arrivée, les pilotes devront présenter leur permis de conduire, la carte grise de la moto, l'attestation d'assurance et la licence (pour les licences à la journée, obligation de présenter un certificat médical autorisant la pratique des sports motocyclistes datant de moins de 3 mois). En contrepartie, il leur sera remis un dossier complet de l'épreuve comportant tous les renseignements nécessaires.

Article 9. Contrôle technique

S'ils ont satisfait au contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur motocycle au contrôle technique (mêmes dates et horaires que le contrôle administratif), munis de leur carte grise et de la feuille de vérification remise lors des vérifications administratives.

Les pilotes devront ainsi présenter :

- Moto respectant les normes FFM
- Carte Grise du véhicule présenté
- Feuille de vérification obtenue lors du contrôle administratif.
- Un Gilet de protection respectant les normes FFM
- **Un Casque Homologué respectant les normes FFM (Casque Jet INTERDIT)**
- Un antiviol

Contrôle du bruit : t : 78 dB/A à 100m soit 112 dB/A à 2m selon la méthode 2m. max. (cf. art.7 du règlement enduro FFM 2017)

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve.

- 1 marque sur la colonne de direction à droite du cadre ;
- 1 marque au centre du moyeu de la roue avant,
- 1 marque au centre du moyeu de la roue arrière,
- 1 marque sur le côté droit et une à l'avant du moteur,
- 1 marque sur le silencieux.

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

La roue arrière pourra être changée au cours de la course du dimanche à condition d'avoir été présentée au contrôle technique.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération. Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

Article 10. Parc fermé

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, la sécuriser avec un antiviol et ressortir aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

SANCTIONS :

- Travail sur une moto => Disqualification
- Recevoir outil ou pièce => Disqualification

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte, dégât ou dégradation du matériel des participants.

Chaque pilote a obligation d'attacher sa moto avec un antiviol dans le paddock et dans le parc fermé.

Article 11. Réparation et ravitaillement

Ils sont autorisés à l'emplacement prévu à cet effet (**tapis environnemental obligatoire**) au point de ravitaillement.

SANCTIONS :

- Ravitailler moteur en marche => Disqualification
- Ravitailler hors zone => Disqualification

L'accès au parc assistance est ouvert uniquement aux véhicules munis d'un accès (badge autocollant fourni par l'organisateur) collé à l'avant droit du pare-brise du véhicule. **Aucun autre véhicule n'est admis.**

Il est impératif de ne laisser aucun déchet sur l'ensemble des sites et sur le parc assistance sous peine d'exclusion.

Chaque assistance devra respecter l'emplacement prévue par les placiers. Toute sortie du parc sera définitive (sauf cas particulier vu avec le responsable technique)

Article 12. Aide extérieure

L'aide extérieure est autorisée uniquement au point de ravitaillement, par les personnes munies d'un bracelet délivré par l'organisateur. Aucune autre personne n'est autorisée à intervenir sur la moto. **L'entraide sur le parcours entre pilotes est autorisée. L'aide du public est formellement interdite en toutes circonstances. Aucun suiveur n'est autorisé sur l'ensemble du parcours sous peine de disqualification. Seuls les Marshalls sont habilités à aider les pilotes sur le parcours en cas de bouchons et uniquement sur les motos équipées de sangles. L'aide des Marshalls ne sera pas systématique !!!**

SANCTIONS :

- Aide extérieure en dehors du point de ravitaillement => Disqualification
- Aide du public => Disqualification
- Suiveurs sur parcours = disqualification

Article 14. Spéciales de sélection

La spéciale de type « extrême » se déroulera à partir de 09h00 le samedi. Chaque pilote pourra réaliser la spéciale de 1 à 2 fois. Seul le meilleur temps de chaque pilote sera conservé. Les 100 premiers pilotes scratch seront sélectionnés pour le prologue de type « enduro cross »

La spéciale de type « enduro cross » se déroule sur le principe de manches éliminatoires par groupe de coureurs, suivant un organigramme de course en trois phases, les manches, les finales, la Super Finale.

Phases de qualifications (pour 100 coureurs)

Les participants sont répartis en 5 groupes de 20 coureurs : A, B, C, D, E.

Chaque groupe effectue une course de 3 à 10 tours, les 8 premiers de chaque groupe sont sélectionnés pour une finale. Ainsi, 40 pilotes sélectionnés prendront le départ des finales 1 et 2.

Dans les finales 1 et 2, les 10 premiers Pilotes de chaque finale seront sélectionnés pour participer à la Super Finale.

La Super Finale se fera avec les 10 premiers coureurs de chaque finale sur 6 à 10 tours, le classement final

déterminera l'ordre de départ du lendemain pour le 24MX ALESTREM.

Manches => 20 coureurs au départ => 8 premiers qualifiés
Finales => 20 coureurs au départ => 10 premiers qualifiés
Superfinale => 20 coureurs au départ => 20 premiers du prologue

Au classement scratch seront dans un premier temps classés les 20 pilotes ayant participé à la Superfinale, puis les 20 pilotes des finales 1 et 2 en fonction de leurs temps. Les autres pilotes seront classés en fonction de leurs chronos réalisés pendant leur course à partir de la 41^{ème} place.

Attention : Le nombre de coureurs n'excèdera pas 20 pilotes par groupe. Tout pilote qui se retrouve involontairement hors du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti sous peine de disqualification.

L'ordre de départ sera défini comme suit :

- 1^{er} au 100^{ème} => Classement du Prologue
- 101^{ème} au 530^{ème} => Classement Spéciale Extrême

Article 15. Départ de l'épreuve 24MX ALESTREM Dimanche 23 janvier

La sortie du parc fermé s'effectuera à partir de 07H30 afin de récupérer les motos. Les pilotes doivent connaître leur numéro de course ainsi que leur heure de départ. Un briefing obligatoire a lieu à 8h00. Les Assistances et pilotes sont conviés à quitter le Pôle Mécanique à partir de 08h30 précise. A partir de 9h30 chaque pilote devra rejoindre sa ligne pour y positionner sa moto. La grille de départ sera composée de 45 lignes de 10 pilotes. A 10h00, toutes les motos doivent être en position sur les lignes respectives. Chaque pilote retardataire se verra partir en dernier. Premier départ à 10h00, 10 pilotes toutes les 2 minutes.

La procédure de départ sera donnée type « Le Mans » moteur éteint.

SANCTION :

- Retard au départ => Mise en dernière ligne.

Article 16. Reconnaissances

Les reconnaissances du parcours de liaison et des spéciales sont interdites à moto, en 4x4, vélo ou tout autre véhicule avec ou sans moteur. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

Article 17. Signalisation, sécurité et environnement

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement **respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.** Il sera installé des flèches, des banderoles, des panneaux « Stop », « Sens Interdit », « Attention Course de Moto », en nombre suffisant.

Pour la traversée de zones sensibles, un dispositif de passerelles sera mis en place pour limiter l'impact

environnemental. Tout pilote signalé en dehors de ces dispositifs sera déclassé.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation publique, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée du paddock, sur les routes ouvertes à la circulation publique et sur les voies réservées aux secours. Tout pilote trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

Attention chaque pilote vu en dehors du parcours sera disqualifié !

SANCTIONS :

- Sortir volontairement du parcours sans autorisation => Disqualification
- Emprunter le parcours à l'envers sans autorisation => Disqualification
- Non-respect des règles de circulation et du code de la route => Disqualification
- Traverser en dehors des passerelles = Disqualification

Article 18. Contrôles passages & zones de ravitaillement

Avant le départ de l'épreuve, chaque pilote se verra remettre un brassard. Le brassard sera changé à chaque tour. Chaque pilote doit terminer son tour avec le brassard afin de le donner au dernier CP. En cas de perte du brassard, une pénalité sera appliquée par la direction de course. Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage. **Le pilote est responsable de son choix de parcours. Des panneaux de direction des tours 1, 2 et 3 seront installés environ 50m avant l'aiguillage. Le pilote a le choix de prendre la difficulté supérieure mais en aucun cas l'inférieure.**

Le pointage se fera en présence obligatoire de la moto.

Un Ravitaillement Essence supplémentaire sera pris en charge par l'organisation. Aucune équipe d'assistance n'y aura accès. Seuls les pilotes pourront intervenir sur leurs motos en cas de besoin avec les moyens dont ils disposent.

En cas de problème mécanique ou inattendu. Un pilote peut être autorisé par la direction de course à quitter le parcours pour rejoindre une zone de ravitaillement. Ce dernier devra reprendre le parcours où il l'a quitté pour poursuivre sa course normalement. La direction de course doit être contactée par le biais du numéro de téléphone noté sur les bracelets et donné au briefing. Le pilote devra attendre la réponse de la direction de course avant de quitter le parcours. Il ne devra en aucun cas prendre le parcours à l'envers.

SANCTIONS :

- Modifier ou ajouter un pointage => Disqualification,
- Ne pas être pointé à un contrôle => Disqualification
- Perte du brassard ou erreur de tour => Pénalité forfaitaire

Article 19. Tracking GPS

Un dispositif de tracking sera distribué aux vérifications administratives (fournir un chèque de caution de 300€). Ce dispositif sera à positionner dans le sac à dos, antenne vers le haut pour toute la journée de Dimanche.

Le pilote est responsable de son tracker et doit s'assurer qu'il est bien allumé et positionné dans son sac à dos.

Tout pilote n'ayant pas son GPS activé sera disqualifié.

Un bouton SOS permet au pilote de signaler un état de détresse. Il doit être utilisé uniquement en cas de blessure ou d'accident. Un concurrent témoin d'un incident peut activer son propre GPS.

Article 20. Mise hors course

La mise hors course sera effectuée le dimanche 23 janvier à partir de 18 h 30. Les pilotes n'ayant pas rejoint l'arrivée, seront arrêtés au prochain CP rencontré. Toutefois, la direction de course se réserve le droit de modifier celui-ci si les conditions l'exigent : météo défavorable, mesures de sécurité modifiées, circuit partiellement impraticable, ...

Article 21. Arrivée

Le pilote vainqueur est celui qui franchira le 1er la ligne d'arrivée, sous réserve du passage effectif aux différents contrôles de passage. Chaque pilote sera classé au dernier CP chronométré **qu'il aura franchi avant 18h30**. Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise. Les pilotes pourront retirer leur moto une ½ heure après leur arrivée et sur présentation de la carte grise.

Chaque pilote devra, à l'issue de la course ou à la suite d'un abandon présenter sa moto au Parc fermé (situé à proximité de la zone de ravitaillement) en avertir le PC Course en envoyant un sms (mentionnant nom prénom, numéro de course et la cause) au numéro de téléphone mentionné sur le bracelet.

SANCTIONS :

- Remplacement de la machine => Disqualification
- Absence d'une pièce marquée => Disqualification

Article 22. Réclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €. Lorsqu'une réclamation entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 23. Droits d'image et Comportement.

Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve sur leur moto. En cas de refus, les droits d'engagement seront doublés. Les pilotes acceptent que les images (film ou photos) puissent être utilisées par le Moto-Club Welcome TT et ses partenaires par le simple fait de s'engager à l'épreuve. Toute conduite ou attitude créant le

désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur. **L'utilisation du tracé de l'épreuve est formellement interdite en dehors du jour de la course. Tout pilote vu avant ou après sur le parcours sera refusé le jour du départ sans remboursement et définitivement exclu de l'épreuve.**

Article 24. Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve.

Les prix non retirés lors de la remise des prix resteront possession du Moto-Club WTT et ne seront pas récupérables.

Article 25. Assurance

L'organisation a contracté, pour l'épreuve, une assurance responsabilité civile auprès de MMA Assurance À ALES (N° de contrat : en cours d'émission).

Article 26. Officiels

Directeur de course : Eric Lunier

Commissaire sportif : Thibault Giacomi

Commissaire technique : Guy Mivelaz

NB : Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, le règlement FFM de l'année en cours est applicable.

Article 27.1 Public

PUBLIC INTERDIT : Événement à huis clos

Article 27.2 Secours dédiés à la course

Samedi

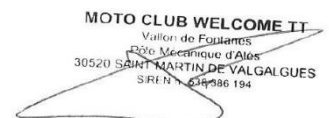
1 VPSP composé d'un binôme de secouristes et d'un médecin

Dimanche

2 VPSP complets composés d'un binôme de secouristes et d'un médecin, dont un 4X4. Ce dispositif sera réparti sur 2 secteurs de la course.

Les VPSP seront régulés par une personne de ASSM 30 au PC Course sur les deux jours.

VISA MOTO-CLUB :



VISA LIGUE :

VISA FFM :